

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1- Budget Aménagement numérique
- Coopération entre l'ADM64 et La Fibre64 pour une démarche mutualisée d'accompagnement des communes à la cybersécurité
- Dispositif « acquisition de licences mutualisées » de l'Agence nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) – Convention France Relance avec le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN)
- Soutien des rencontres numériques Pays basque de l'Antic – édition 2022
- Renouvellement de l'adhésion à l'AMPA 2023-2025
- Soutien à l'organisation du salon IA 2022
- AMI « outiller la médiation numérique » de l'Agence nationale de Cohésion des Territoires – Convention de subvention pour le projet « journal des fake news »
- Appels à projets « De la fibre dans les idées ! », édition 2022
- Financement complémentaire du réseau THD 64 par la Région Nouvelle-Aquitaine
- Reconduction de l'offre promotionnelle pour les frais d'accès au service (FAS) - Modification du catalogue de service du réseau hertzien
- Conventions d'occupation des châteaux d'eau d'Arzacq-Arraziguet et de Portet
- Soutien financier à Radio Oloron
- Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet
- Divers